

Commune de Forest-en-Cambrésis
Informations

1. Ramassage des encombrants :

- Un ramassage des encombrants aura lieu le **vendredi 23 septembre, uniquement après inscription au 03.27.45.89.42.**
- Cette inscription est obligatoire sinon, **vos encombrants ne seront pas ramassés.** Profitez de cette occasion. Elle ne se reproduira pas avant un certain temps.

2. Brocante de dimanche prochain :

- Pensez à sortir votre véhicule en dehors du périmètre de l'agglomération avant 6 heures du matin si vous devez partir dans la journée.
- Ne stationnez pas votre auto sur le trottoir, sauf si elle se trouve derrière votre stand de vente.
- La Préfecture nous impose des **règles de sécurité très strictes.** Chacune des 6 entrées sera barrée dès 8 heures 30 au moyen de barrières de sécurité, de 3 balles de paille et d'un tracteur agricole stationné perpendiculairement à la chaussée.
- De plus, 2 personnes doivent se relayer toute la journée de 8 heures à 18 heures devant chaque entrée (par période de 2 heures).
- Nous avons donc **besoin de bénévoles** pour remplir cette mission. Si votre temps le permet, inscrivez-vous dès maintenant en mairie.
- Je vous remercie toutes et tous pour votre compréhension et votre participation, agriculteurs, bénévoles et riverains.

Forest, le 8 septembre 2022.

Le Maire



Maurice Saniez

Pays de Mormal
Communauté de Communes

23 septembre
après inscription

NOUVEAU SERVICE

ALLO

ENCOMBRANTS
03.27.45.89.42

Ramassage uniquement sur inscription téléphonique
les foyers non inscrits ne seront pas collectés

La communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) en partenariat avec l'association (association d'insertion) vous propose un enlèvement de vos encombrants sur inscription.

Pourquoi ce nouveau service ?

>Deux véhicules collectent les encombrants, l'un pour ce qui peut être recyclé et l'autre pour ce qui ne l'est pas, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien système.

Pour qui ?

>Les habitants des 53 communes de la CCPM.

Pour quoi ?

>Collecte à domicile de certains* déchets d'encombrants.

Combien ?

>Collecte limitée à 1 ou 2 m³ par foyer.

Comment ?

>Ramassage uniquement sur inscription au 03.27.45.89.42 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.

NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.